

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
DU 28 AVRIL 2003**

L'an deux mil trois, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : M. M. MAILLOT, Mme N. TERRIOT, MM. C. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, J. GRELET, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes ROUSSELET, D. LETOUZEY, M. M. DUCHAMP, Mmes M. BIGEARD, C. CORMILLOT, M. P. TISSERAND, Mmes A. DEMANGEON, C. JEAUGEY, S. BENAÏM, MM. JM. GARCIA, A. BŒUF, M. DESBOIS et S. GARNIER.

Madame Monique BIGEARD est arrivée à 20 H 45.

Excusé(e)s : M. F. THIBAUT (procuration à M. B. LÉON) Mme D. BOURGEOIS (procuration à Mme N. TERRIOT), Mme A. GIGON (procuration à M. J. GRELET), M. H. CONSTANT (procuration à M. S. GARNIER) et M. Cl. MARCEAU (procuration à M. A. BŒUF).

Absente : Mme Christiane BRUNEL.

**1°) Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2003.**

**2°) Madame Claudette JEAUGEY est élue secrétaire de séance.**

**3°) Installation d'un conseiller municipal :**

Madame Valérie FERBERT-MINGAZ ayant informé Monsieur le Maire de sa démission du Conseil Municipal, Monsieur Serge Garnier qui vient immédiatement après le dernier élu de la liste « Agir Ensemble » est installé dans les fonctions de Conseiller Municipal.

**4°) Remplacement d'un délégué à la Commission Communale « Enfance – Jeunesse et Affaires Scolaires » :**

Le conseil Municipal procède au remplacement d'un délégué à la Commission Communale « Enfance - Jeunesse et Affaires Scolaires » :

Ont obtenu : Monsieur Serge GARNIER : 23 voix – bulletins blancs : 2.

**5°) Remplacement d'un délégué suppléant à la Commission d'appel d'offres :**

Monsieur Alain BŒUF « Liste Agir Ensemble » est nommé délégué suppléant de Monsieur Claude MARCEAU à la commission d'appel d'offres.

**6°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire :**

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

**7°) Création d'un poste d'adjoint administratif au 1<sup>er</sup> avril 2003 :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif au 1<sup>er</sup> avril 2003.

**8°) Personnel communal : création d'un emploi saisonnier – service voirie.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent d'entretien « saisonnier » au service voirie.

**9°) Personnel communal : création d'emplois saisonniers pour le camping et la piscine :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer les emplois saisonniers à temps complets suivants :

- Camping municipal : un poste d'agent d'entretien ;
- Piscine municipale :
  - 3 emplois de MNS (BEESAN) et 3 emplois d'agents d'entretien du 2 juin 2003 au 30 juin 2003.
  - 4 emplois de MNS (BEESAN) et 6 emplois d'agents d'entretien du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 31 août 2003.

**10°) Modification du Tableau « subventions » :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des subventions « secteur sportif » à savoir « Is Loisirs Nature et non Vivald'Is ».

**11°) Mandat à la CO.VA.TI. pour les travaux d'aménagement d'un rond point :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner mandat à la CO.VA.TI. pour les travaux de voirie 2003, concernant l'opération d'aménagement d'un rond point au carrefour des rues Mathilde VALLLOT/Victor HUGO/Général BOUCHU et des Capucins.

**12°) Extension de la Z.I. – réserve d'emprise au plan de composition pour accès :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire une réserve d'emprise au plan de composition du lotissement envisagé dans le cadre de l'extension de la zone industrielle sur la parcelle communale AL 117 pour permettre l'accès au terrain appartenant à la SNCF.

**13°) Classement d'une partie d'une partie du chemin vicinal ordinaire n°9 dans la voirie communale :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le classement dans le réseau des voies communales du chemin vicinal ordinaire n° 9 dans sa section comprise entre la rue du Poste A et le chemin rural n° 20.

**14°) Convention d'entretien du matériel de protection contre l'incendie :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier la mission d'assistance technique pour l'entretien du matériel de protection contre l'incendie à la SAUR.

**15°) Demande de subvention au Conseil Général pour construction d'abribus :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser l'installation de deux abribus (un à l'école Matisse et un à l'école Anatole France) et de solliciter l'aide du Conseil Général.

**16°) Demande de concours de services à la D.D.E. :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renoncer aux concours de la D.D.E. pour certaines opérations envisagées en 2001.

**17°) Redevance d'occupation du domaine public :**

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs d'utilisation du domaine public par France Télécom.

**18°) Encaissement d'une prime :**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la prime de 1500 euros dans le cadre du plan de sauvegarde « EDA Plastiques ».

**19°) Convention de mise à disposition temporaire d'une maison à la CO.VA.TI. :**

Le Conseil municipal décide, par 22 pour et 4 absentions, de passer une convention d'occupation temporaire avec la CO.VA.TI. de la maison « Lécuyer » pour installation de la Trésorerie d'Is-sur-Tille.

**20°) Réhabilitation d'un court de tennis :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réhabiliter le court de tennis n° 1 sur le terrain des Capucins et de solliciter l'aide du Conseil Général.

**21°) Cession d'une parcelle de terrain à la CO.VA.TI. :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder à la CO.VA.TI. la parcelle de terrain AN 366 de 41 a 22 ca, pour la construction de tribunes vestiaires au Stade du Réveil.

Fait le 30 avril 2003

Le Maire

Michel MAILLOT